



Bénéficiaire du crédit d'impôt pour investissements en Corse

- Fiche rédigée par l'équipe éditoriale de WebLex
- Dernière vérification de la fiche : 11/10/2019
- Dernière mise à jour de la fiche : 11/10/2019

Certaines entreprises peuvent bénéficier d'un crédit d'impôt pour les investissements qu'elles réalisent en Corse jusqu'au 31 décembre 2020. En ferez-vous partie ? Quels sont les investissements ouvrant droit au bénéfice du crédit d'impôt ? Pour quel avantage ?

Crédit d'impôt Corse : pour qui ?

Bénéficiaires. Toutes les entreprises, quelle que soit leur forme (entreprise individuelle, société, groupement), peuvent bénéficier du crédit d'impôt pour investissements en Corse, sous réserve de répondre à la définition des petites et moyennes entreprises (PME) ou des très petites entreprises (TPE).

PME...

{ABONNEZ-VOUS}

Crédit d'impôt Corse : pour quoi ?

Un investissement. Si votre entreprise répond à la définition des TPE/PME, elle pourra prétendre au bénéfice du crédit d'impôt à condition de réaliser un investissement.

Biens d'équipement...

{ABONNEZ-VOUS}